

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CLAUDINE CAMBON
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE**

A.D R.H. n° 11-501

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 06-206 bis du 20 février 2006 portant nomination par voie de détachement, de Madame Claudine CAMBON, en qualité de Directeur Général Adjoint, à compter du 1er mars 2006 ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-761 du 27 mars 2008 modifié portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Claudine CAMBON, Directrice de la Solidarité détachée en qualité de Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires) ;
- toutes pièces administratives y compris les bons de commande, à l'exception :
 - . des marchés,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ces attributions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine CAMBON, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée, chacun pour ce qui le concerne par :

- Monsieur Patrick ALISE, directeur adjoint,
- Madame Martine CATHALA, directrice adjointe,
- Madame Nadine MIRAMONT, directrice adjointe,
- Monsieur Jean-Paul TERRENNE, assistant socio-éducatif principal, chargé de mission,
- Madame Muriel DOMINGUEZ, directrice de la Maison du Handicap,
- Madame le Docteur BERTIN, médecin 1ère classe, chef du service de PMI,

- Madame Chantal GAUTHIER, attaché, responsable du Service Placement,
- Madame Christine SEMPE, psychologue hors classe, responsable de la Cellule Adoption,
- Monsieur André MITJA, directeur, chef du Service Comptabilité,
- Madame Anne DAGUIN, directeur, responsable du Service de l'Aide Sociale,
- Madame Françoise DELPECH, attaché, responsable du Service Social des Familles,
- Monsieur Jacques SABATIE, assistant socio-éducatif principal, responsable du Service Jeunesse,
- Monsieur Alain MEESSEMAN, assistant socio-éducatif principal, administrateur Ad'hoc,
- Mademoiselle Maryline LAQUES, directeur, responsable du Service de la Tarification et Contrôle des Etablissements
- Madame Françoise BEDRIGNANS, attaché, responsable du Service allocation RSA Allocation,
- Madame Simone COMBALBERT attaché principal, responsable du Service RSA Insertion.

et par :

- Madame Joëlle BADOCH, rédacteur chef, chef du Pôle de Montech,
- Madame Michèle BOSCREDON-MONTERGOUX, attaché, chef du Pôle de Castelsarrasin,
- Madame Danièle BRUNET, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montauban Marcel Unal,
- Madame Brigitte CUILA, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Nègrepelisse,
- Madame Sylvie FALBA, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montauban-Centre-Villebourbon,
- Madame Laurence FOLIGNE, attaché principal, chef du Pôle Montauban-Les Chênes,
- Monsieur Driss KHAÏZA, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Moissac,
- Madame Monique LEVY, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Montauban-Labat,
- Madame Sandra LOUAN-SALON, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Montaigu-de-Quercy / Valence d'Agen,
- Madame Françoise MESSERLE, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Beaumont de Lomagne,
- Madame Corinne TABAALI, attaché, chef du Pôle de Caussade,
- Madame Bernadette TORTOSA, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Grisolles.

Article 3 : L'arrêté départemental Pers. n° 08-761 du 27 mars 2008 modifié susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 31 mars 2011

Le Président,

*
* * *